



Demandeurs de protection internationale à la rue : un collectif d'associations attaque l'Etat en justice **Communiqué de presse – 17 novembre 2023**

Le 20 octobre dernier, le Ministre de l'Immigration et de l'Asile a annoncé suspendre l'accueil des hommes seuls demandeurs de protection internationale¹. Il a ensuite ajouté publiquement le 1^{er} novembre qu'il avait bien conscience que cette décision était illégale et contraire aux engagements internationaux et européens du Luxembourg². Les associations présentes sur le terrain ont directement été impactées par cette annonce puisque une trentaine de jeunes hommes – tous demandeurs de protection internationale – se sont présentés dans nos locaux les jours suivants à la recherche d'un hébergement et de soutien.

Grâce à la générosité de plusieurs dizaines de donateurs, nous avons pu leur fournir tentes, duvets et vêtements chauds afin de leur assurer un minimum de protection pour affronter les froides nuits luxembourgeoises. Nous souhaitons sincèrement remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées. Comme nous avons reçu suffisamment de matériel, nous mettons pour le moment un terme à notre collecte.

Il est intolérable que le Ministre n'accorde pas à l'ensemble des demandeurs de protection internationale les conditions d'accueil auxquelles il s'est engagé. Chaque personne demandant la protection internationale au Luxembourg doit avoir accès aux mêmes conditions matérielles d'accueil, peu importe son âge, son genre, sa nationalité ou sa situation administrative. **Il ne peut y avoir aucune justification à la discrimination.**

Avec l'ouverture de la *Wanteraktioun*, nous sommes extrêmement inquiets quant aux conditions d'accueil qui pourront être proposées à un nombre croissant de personnes dormant dans la rue. Le sans-abrisme est un problème structurel qui touche l'ensemble de la population luxembourgeoise – pas uniquement la population exilée - et contre lequel les autorités doivent agir de manière globale.

Enfin, la période est caractérisée par un énorme flou de la part des autorités : les associations de terrain, en contact direct avec les demandeurs à la rue, agissent à tâtons et manquent d'informations claires. La coopération doit se faire avec la société civile en première ligne, dans l'intérêt des demandeurs de protection internationale.

Nous continuerons nos actions pour garantir que chaque personne exilée puisse avoir accès à ses droits, que ce soit devant l'administration ou les juridictions. **C'est la raison pour laquelle Amnesty International Luxembourg, Médecins du Monde, Passerell et Ryse ont déposé un recours auprès des juridictions administratives pour contester la légalité de cette pratique et faire en sorte que celle-ci soit annulée.** Chaque citoyen qui le souhaite peut aussi faire entendre sa voix. **En ce sens, nous lançons une pétition pour demander collectivement aux autorités de mettre fin à cette pratique inhumaine et illégale.** Il est important de rester vigilant et de réagir rapidement face à cet inquiétant recul des droits fondamentaux pour que nous puissions maintenir au Luxembourg un État de droit stable et indépendant.

¹ Geneviève Montaigu, « accueil des réfugiés : le Luxembourg affiche bientôt complet », Le Quotidien, 21 octobre 2023, < <https://lequotidien.lu/a-la-une/accueil-des-refugiés-le-luxembourg-affiche-bientot-complet/> >

² Florian Javel, « Asselborn : EU-Kommission bricht das Recht, indem sie nicht reagiert », Luxemburger Wort, 1er novembre 2023, < <https://www.wort.lu/politik/asselborn-eu-kommission-bricht-das-recht-indem-sie-nicht-reagiert/4589007.html> >